

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 6 février 2024 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 2024/39**

**Programme d'actions  
2024**

14 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Violaine RICHARD (CR), Eric HANSEN (OFB), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Marielle FABRE (CD84), Marion MAGNAN (CD04), Sophie SEJALON (Conservatoire du littoral), Magali GOLIARD (LPO), Patricia LEVY LEONESIO (FNE), Julie DELAUGE (CEN), Gérard BRUN (Chambre régionale d'Agriculture), Bertrand LIENARD (CBNA), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Claire POULIN (ARBE),

1 Pouvoir : Annick MIEVRE (Agence de l'eau) excusée donne pouvoir à Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB),

11 Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Richard CHEMLA (Métropole NCA), Gilles VINCENT (Métropole TPM), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Sébastien FOREST (DREAL), Cécile CHERY (ADEME), Annick MIEVRE (Agence de l'Eau), Jean MANGION (PNRs), Philippe CARLES (CCIR), Jean-Yves PETIT (CESER),

11 Participaient également (non-votants) : Audrey MICHEL (ARBE), Hélène SOUAN (DREAL), Jean-Philippe CHAUVIN (CA du Grand Avignon), Céline HAYOT (CR), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Carole TOUTAIN (CD84), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

**Membres titulaires présents : 14 sur 25**  
**Quorum atteint**

- Considérant** Que le programme d'actions 2024 (accompagné de 5 feuilles de route déclinées pour les collectivités membres) a été co-construit avec l'ensemble des partenaires de l'ARBE via :
- Des réunions bilatérales avec les référents techniques des membres financeurs en octobre et novembre 2023 qui ont permis de faire remonter les besoins et les priorités
  - Des comités de mission avec l'ensemble des membres et partenaires techniques entre octobre et décembre 2023 qui ont permis de faire remonter les besoins
  - le comité régional de la Biodiversité du 10/11/2023 qui a permis de présenter, pour avis, le bilan 2023 et les perspectives 2024 de travail de l'ARBE
  - le comité technique de l'ARBE du 17/11/2023 qui a permis d'échanger sur les besoins et d'identifier les priorités
  - le conseil d'administration de l'ARBE du 07/12/2023 qui a permis de faire le bilan 2023 et de valider les perspectives 2024
- Considérant** Qu'il prévoit 26 actions sur les 4 axes d'interventions de l'ARBE dans la continuité des actions 2023 et en intégrant les nouveaux besoins exprimés ;
- Considérant** Que ce programme d'actions contribue activement aux différentes stratégies régionales en cours :
- Le plan climat régional « Gardons une Cop d'avance » et vient nourrir les 6 ambitions régionales avec un objectif « 100% climat positif »
  - la Cop régionale lancée le 27 novembre 2023 – territorialisation de la planification écologique

- la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 validée en novembre 2023 et au plan d'actions territorial de la stratégie nationale des aires protégées
- la Stratégie Régionale de la Biodiversité en cours de construction

**Considérant**

Que Le programme d'actions 2024 est dans la continuité du programme d'actions 2023 avec quelques évolutions : de nouvelles actions, le renfort d'actions existantes des actions en réflexion.

**Considérant**

Que pour sa mise en œuvre, l'ARBE sollicitera des subventions auprès différents partenaires notamment :

- La Région à hauteur de 1.000.000 € pour l'ensemble du programme d'actions,
- L'Agence de l'eau pour les actions suivantes :
  - o Aménagement, eau et biodiversité : nature en ville, ville perméable (action 1.6)
  - o Appui des EPCI dans la gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques (action 1.7)
  - o Accompagnement de la gestion intégrée de l'eau dans les parcs d'activités (action 1.10)
  - o Animation de l'Observatoire régional de l'eau et des milieux aquatiques (action 2.2)
  - o Animation du réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (action 4.5)
  - o Animation de la gouvernance de l'ARBE et actions de mobilisation en faveur de la biodiversité aquatique et de la lutte contre le changement climatique (Appui aux appels à projet, appui à l'animation de la SRB, Sensibilisation et formation des acteurs, Animation du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés)
- La DREAL pour les actions suivantes :
  - o Animation du dispositif Territoire Engagé pour la Nature (action 1.3)
  - o Animation du dispositif Territoires Durables (action 1.8)
  - o Parcs d'activités Durables via Parc+ (action 1.10)
  - o Animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (action 2.1)
  - o Animation de la stratégie régionale faune exotique envahissante pour 2024-2025 (action 2.4)
  - o Animation du Groupe Régional de la mobilisation des acteurs et des transitions (action 3.3)
  - o Animation du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels protégés et du dispositif Mécénaturel (actions 4.2 et 1.11)
- L'ADEME pour la promotion des actions de lutte contre les déchets plastiques (action 1.9) ;
- L'OFB à hauteur de 60.000 € pour le déploiement des aires éducatives et l'accompagnement de porteurs de projets biodiversité.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- d'approuver le contenu du programme d'actions de l'ARBE 2024 ;
- d'autoriser la Directrice à engager toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre, à effectuer toute demande de subvention auprès de ses partenaires et signer les documents et conventions y afférent, notamment auprès de la Région, de l'OFB, de l'Agence de l'Eau, de la DREAL, l'ADEME et d'autres partenaires ;
- d'autoriser la Directrice à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 1.000.000 € et signer les documents y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 6 février 2024

Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**